

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS  
Haute Autorité de santé

#### **Décision n° 2016-0007/DP/SG du 7 mars 2016 de la présidente du collège de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à la secrétaire générale et à l'adjoint à la secrétaire générale**

NOR : HASX1630163S

La présidente de la Haute Autorité de santé,  
Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;  
Vu le décret du Président de la République du 3 mars 2016 portant nomination de la présidente du collège de la Haute Autorité de santé ;  
Vu la décision n° 2016-0006/DP/SG du 7 mars 2016 de la présidente de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente est donnée à Mme Véronique Chenail, secrétaire générale, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de sa direction.

#### Article 2

En cas d'empêchement simultané de la présidente et du directeur, délégation est donnée à Mme Véronique Chenail, secrétaire générale, pour signer, au nom de la présidente, tout acte relatif au fonctionnement et à l'exercice des missions de la Haute Autorité de santé, à sa représentation en justice et dans les actes de la vie civile.

#### Article 3

En cas d'empêchement de la secrétaire générale, délégation est donnée à M. Étienne Doutreleau, son adjoint, pour signer, au nom de la présidente, tout acte relatif au fonctionnement et à l'exercice des missions de la Haute Autorité de santé, à sa représentation en justice et dans les actes de la vie civile.

#### Article 4

La présente décision prend effet au 7 mars 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 mars 2016.

*La présidente,*  
PR A. BUZYN